

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Renaud Allogho Akoue : un début de procès autour de sa personnalité et des chiffres révélés

LA Cour criminelle spécialisée, qui le juge, a remis à ce jeudi l'examen de l'affaire au fond. Hier, cette juridiction s'est limitée à la personnalité de l'ancien DG de la Cnamgs. Une administration au sein de laquelle il se serait rendu coupable de malversations financières ayant considérablement porté atteinte à son équilibre.

G.R.M

Libreville/Gabon

IL est 10 h 15 hier lorsque le président de la Cour criminelle spécialisée, Bertin Methomo, et ses membres font leur entrée dans la salle d'audience. Face à eux et tout de blanc vêtu, Renaud Allogho Akoue, Gabonais âgé bientôt de 44 ans et père de 9 enfants. Il répondait des crimes de détournement de fonds publics, de concussion et de blanchiment de capitaux. Infractions qu'il aurait commises alors qu'il était directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

Cette première journée du procès a été consacrée essentiellement à l'étude de la personnalité du prévenu. La Cour cherchant à en savoir davantage sur cet homme, expert-comptable, né le 6 décembre 1978 à Oyem et qui a obtenu son baccalauréat à moins de 17 ans. Avant d'entamer, quatre ans plus tard, sa carrière professionnelle dans le

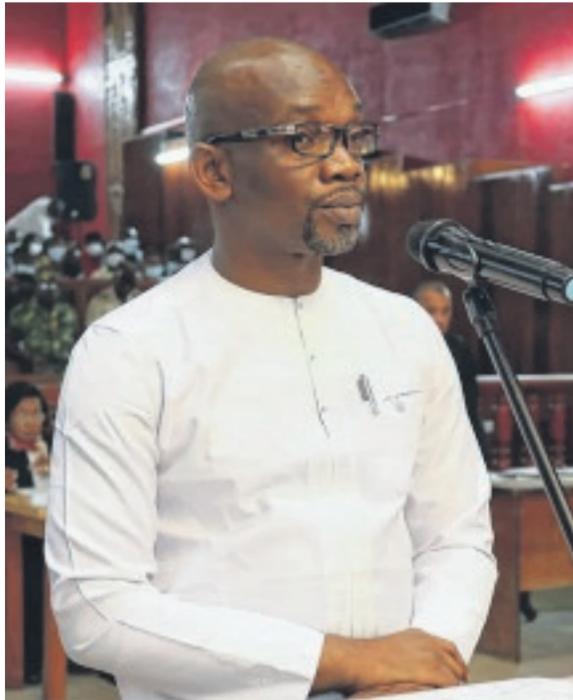


Photo: GRM



L'accusé Renaud Allogho Akoué qui aura fort affaire avec les réquisitions de l'avocat général Brice Pambou Lingombe (d).

privé. Précisément dans les secteurs de l'audit et des assurances. Néanmoins, quelques chiffres à l'origine de l'accusation sur les malversations financières présumées ont été communiqués par le greffier d'audience. Notamment une somme de plus de

600 millions de francs utilisés sans justification ; 4,4 millions qui auraient été décaissés pour la prise en charge des frais de scolarité de certains élèves orphelins du lycée Awassi ; 40 millions alloués à une entreprise de la place pour la fourniture de

lampadaires ; 1 milliard de francs octroyés à une société pour la construction de l'annexe du siège de la Cnamgs ; et une somme de 160 millions de francs pour les frais de mission de l'agent comptable.

Élu local du Parti démocratique

gabonais (PDG) dont il a conduit la liste aux locales de 2018 dans le département du Woleu, Renaud Allogho Akoue a-t-il vraiment soustrait frauduleusement ces sommes ? L'on en saura un peu plus aujourd'hui, à la faveur des débats au fond. D'ores et déjà, il a été informé de ce que, s'il venait à être reconnu coupable des charges qui pèsent contre lui, il risque jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle et une amende de 100 millions de francs.

Pour rappel, trois autres anciens cadres de l'administration et de sociétés étatiques ont récemment été condamnés pour les mêmes faits. Il s'agit de Ike Oswald Ngouoni Aïla Oyouomi, ex-porte-parole de la présidence de la République, condamné à 8 ans de réclusion criminelle, de Christian Patrichi Tanasa Mbadinga, ancien administrateur-directeur général de Gabon Oil Company (GOC) et Gabon Oil Marketing (GOM), qui a éclopé de 12 ans de réclusion criminelle. Enfin, de l'adjoint de ce dernier qui a éclopé de 10 ans de réclusion criminelle. Lesquels condamnés devront également s'acquitter de lourdes amendes.

Contrepoint

L'ombre de BLA

G.R.M

Libreville/Gabon

BRICE Laccruche Alihanga (BLA) doit-il être considéré comme un faiseur de rois, du temps où il était directeur de cabinet du président de la République ? L'on est tenté de l'affirmer. Il aurait, tout bien considéré, usé de ce statut de proche collaborateur du numéro un gabonais pour débarquer de leurs postes des personnes ne servant pas ses desseins et placer ceux, au contraire, disposés à l'accompagner.

En 2017, il est à l'origine de la nomination de Renaud Allogho

Akoue aux fonctions de directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). Alors que ce dernier servait au Togo, comme directeur général de l'Omnium gabonais d'assurances et de réassurances (Ogar) dans ce pays d'Afrique de l'ouest. Mais les deux hommes se connaissaient depuis plusieurs années. "Je l'ai connu alors que j'étais au cabinet d'audit PriceWaterCoopers, puis quand j'ai intégré le groupe Ogar. Il est alors directeur général de BGFIBank", a confié, à la Cour criminelle spécialisée, l'ancien patron de la Cnamgs. Non sans indiquer être rentré d'urgence au Gabon,

à la demande de l'ex-directeur de cabinet d'Ali Bongo Ondimba, qui lui avait dit que "le patron a impérativement besoin de toi". Une fois à Libreville, Renaud Allogho Akoue s'est hâté d'aller le rencontrer au palais du bord de mer. Là-bas, Brice Laccruche Alihanga l'aurait informé de ce que le chef de l'État a décidé de lui confier la gestion de la Cnamgs comme directeur général. "Après des heures de réflexion, j'ai accepté la proposition. Certes, je n'ai jamais rencontré le président de la République avant ma nomination. Il reste que, pour moi, c'était un appel de la nation", a-t-il ajouté.

Lorsque le président de la Cour

criminelle spécialisée lui demande s'il était redevable à BLA, il répond sans hésiter : non et que, éventuellement, c'est au chef de l'État qu'il devait l'être. Entre son poste à Ogar et l'appel de Brice Laccruche Alihanga, Renaud Allogho Akoue dit n'avoir eu aucun contact avec lui.

Mais la Cour a établi une relation ancienne entre les deux hommes. Ce qui a favorisé vraisemblablement la nomination du natif d'Oyem comme président d'honneur de l'Association des jeunes volontaires émergents (Ajev) dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem et au bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG).